



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Protection des consommateurs

Question écrite n° 11089

Texte de la question

M. Serge Charles attire l'attention du M. le ministre de l'industrie, des postes et telecommunications et du commerce exterieur sur les modalites d'application de l'arrete du 23 novembre 1992 relatif a la mise en place des procedures de controle d'installations fonctionnant au gaz par l'organisme Qualigaz, agree le 1er decembre 1992. Il lui demande en particulier quelle est la justification de la difference particulierement sensible entre les prix d'achat des certificats de conformite obtenus aupres de Qualigaz, suivant qu'ils sont demandes par des personnes repondant a des criteres de qualification differents.

Texte de la réponse

L'arrete du 2 aout 1977 modifie stipule, a son article 25, que toute installation domestique de gaz, qu'elle soit neuve, completee ou modifiee, doit faire l'objet d'un certificat de conformite que l'installateur se procure aupres de l'organisme agree, en l'occurrence Qualigaz. La facturation des certificats de conformite pratiquee par Qualigaz reflete les couts du controle, dont la frequence depend de la qualification des installateurs. Ainsi, lorsque les installateurs beneficent de l'appellation « professionnel gaz naturel » (PGN) ou « professionnel gaz propane » (PGP) et sont donc reputes hautement qualifies au plan de la securite, ils ne sont pas soumis a un controle direct par Qualigaz. Le prix de vente de leurs certificats de conformite ne prend donc en compte que les frais generaux de gestion. Lorsque les installations sont realisees par des installateurs qualifies, mais ne beneficent pas de l'appellation PGN ou PGP, elles sont controlees par Qualigaz au moins une fois sur deux. Le prix de vente du certificat de conformite prend donc en compte 50 p. 100 du cout de la visite d'un expert. Enfin, lorsque des installations sont realisees par des non-professionnels, comme les particuliers, elles font l'objet d'une visite individuelle de Qualigaz, du fait de la moindre securite qu'elles presentent a priori. Le prix de vente du certificat de conformite comprend, dans ce cas, le cout de la visite de l'expert Qualigaz.

Données clés

Auteur : [M. Charles Serge](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 11089

Rubrique : Consommation

Ministère interrogé : industrie, postes et télécommunications et commerce extérieur

Ministère attributaire : industrie, postes et télécommunications et commerce extérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 février 1994, page 696

Réponse publiée le : 20 juin 1994, page 3163